

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 06/07/2021 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 Contre : 0 Nul : 0

Date de Convocation : 29/06/2021

Date d’Affichage : 10/07/2021

L'an deux mille vingt et un , le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., M MILLET C., M CORNU J, M. BIZEUL T, Mme MAREAU M., , Mme GUICHART A, Mme GARDRAT M, Mme FAVRIS M. M HUILLERY M., Mme TRAVERS B, M. CHENEL A. M. FAVRE Loïc, Mme POUSSIER S.

Absents : Mme AMIARD G , M. COTTEREAU F, excusés.

Mr CORNU Jordan a été élu **secrétaire**.

Procès-verbal de la réunion du 04/05/2021.

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/01/2021.

DL2021-25CM - Décision Modificative COMMUNE 02/2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité,
DECIDE d’ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2021 du budget COMMUNE,
ARRÊTE ainsi qu’il suit la décision modificative n° 2 de l’année 2021 pour le Budget COMMUNE :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – COMMUNE/2021

Section de Fonctionnement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
	Pour Mémoire Budget Primitif	657 940,13 €	657 940,13 €
	Total de la décision modificative n° 01	657 940,13 €	657 940,13 €
	Total de la Section de Fonctionnement	657 940,13 €	657 940,13 €

Section d'Investissement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
2184/40	Mobilier		+ 10 000 €
21318/67	Autres bâtiments publics		-12 000 €
21312/67	Bâtiments scolaires		+ 2 000 €
2111/73	Terrains nus		- 11 636 €
2181/74	Aire de jeux		+ 11 636 €
	Pour Mémoire Budget Primitif	872 054.95 €	872 054.95 €
	Total de la décision modificative n° 01	0 €	0 €
	Total de la décision modificative n° 02	0 €	0 €
	Total de la Section d'Investissement	872 054.95 €	872 054.95 €

DL2021-26CM - Travaux renouvellement des canalisations AEP (CVM) —
Signature du Marché de Maîtrise d'œuvre

Mme le Maire donne connaissance du rapport de jugement des offres établi par l'agence technique départementale de l'eau pour le marché de maîtrise d'œuvre de la renouvellement de canalisations au antenne de « la Heudelière », « la Chevrie » et « La Martinière ».

Sur quatre bureaux, trois ont déposé une offre.

Après analyse des propositions et application des critères de jugement, il résulte que le Cabinet M :EAU CONSEIL, basé à LAVAL (53) est le mieux disant (HT : 5 400 E).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet

M :EAU CONSEIL pour un montant HT de 5 400 € (TTC 6 480 E).

DL2021-27 CM - Tarifs Cantine, Garderie - Année scolaire 2021/2022

Madame le Maire dresse le bilan de l'année écoulée et fait part des effectifs attendus pour la prochaine rentrée scolaire (62 élèves). Elle rappelle au conseil municipal les tarifs 2020-2021 appliqués pour la cantine et l'accueil périscolaire.

CANTINE Repas Enfant : 3,40 € Repas Adulte : 5,60 €

GARDERIE Foyer imposable : la demi-heure : 0,87 €
Foyer non imposable : la demi-heure : 0,82 €
petit déjeuner et goûter inclus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de modifier les tarifs de 2021 pour la cantine :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'année scolaire 2021-2022 :

CANTINE Repas Enfant : **3,50 €** Repas Adulte : **5,60 €**

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de 2021 pour la garderie :

GARDERIE Foyer imposable : la demi-heure : **0,87 €**
Foyer non imposable : la demi-heure : **0,82 €**
petit déjeuner et goûter inclus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

DL2021-28CM - Tarifs Accueil du Mercredi - Année scolaire 2021/2022.

Madame le Maire fait part que suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours depuis septembre 2017, et compte tenu des besoins des familles, un accueil garderie est organisé le mercredi matin. Elle invite le conseil municipal à délibérer sur le prix à appliquer pour ce renouvellement de prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de 2020,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'accueil du mercredi matin de l'année scolaire 2021-2022:

De 9h à 12h30 : Garderie Forfait fixé à 3 € par mercredi matin.

De 12h30 à 18h00 : 4 €

Soit 7 € la journée et 6 € pour les enfants participant exclusivement à l'activité football, absent de 14h à 16h. (l'association USC).

DL2021-29CM – Aménagement aire de fitness et mobiliers - Demande de subvention auprès de la Région – « Fond Communal pour la vie associative ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet est intergénérationnel et faire profiter toutes les associations.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis « aire de fitness », « bancs pour les vestiaires » et le devis « réfrigérateur pour le club house ».

Les travaux concernent l'aire de fitness, l'aménagement des vestiaires et du club house situé à la Bergerie près du terrain de football et du terrain de tennis.

Ce programme de travaux est estimé à un montant de 23 935 € Hors Taxes (incluant travaux et frais annexes de l'opération).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme de travaux qui a été présenté
-
- **DECIDE** d'inscrire cette dépense sur le budget commune de l'année 2021 ;
- **SOLLICITE** auprès de la Région une aide financière au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancement des travaux et études préalables ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente délibération et tout document se rapportant aux travaux.

DL2021-30CM – Demande de subvention départementale au titre du plan « Mayenne Relance » - volet communal – Projet aire de jeux

Annule et remplace la délibération DL2021-08CM

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 12 644 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Renouvellement de l'aire de jeux située près des vestiaires de football, rue du stade, CHANTRIGNE.

L'aire de jeux actuel ne répond plus aux normes de sécurité.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Novembre 2021

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
<i>Travaux</i>	31 363 €
Total des dépenses	31 363 €

TOTAL HT 31 363 €
TVA (20 %) 6 272.60 €
TOTAL TTC 37 635.60 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Département (Mayenne Relance)</i>	12 644 €
<i>Fonds propres de la commune</i>	18 719 €
TOTAL	31 363 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 12 644 €,
- autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.
- Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

DL2021-31 CM - Avenant n°1 au Marché de travaux vestiaires et club house – lot n°8 – plomberie chauffage.

Considérant que le marché de travaux, pour la création de vestiaires et foyer, rue du stade, passé avec

DESSAIGNE SCF (Changé) le 02 avril 2020 pour le lot n°8 a été calculé sur une enveloppe de 59 298.73 € HT,

Après avoir pris connaissance du changement de la production d'eau chaude sanitaire à l'extérieur du bâtiment,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 1, avec l'entreprise DESSAIGNE SCF de Changé (Mayenne), fixant l'avenant n°1 à 3 467.35 € TTC.

DL2021-32 CM - Avenant n°1 au Marché de travaux vestiaires et club house – lot n°1 – Terrassement VRD.

Considérant que le marché de travaux, pour la création de vestiaires et foyer, rue du stade, passé avec STPO (Laval) le 02 avril 2020 pour le lot n°1 a été calculé sur une enveloppe de 47 157.70 € HT,

Après avoir pris connaissance des travaux de terrassement en plus (tranchée + fourreaux, chambre de télécommunication)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 1, avec l'entreprise STPO de LAVAL (Mayenne), fixant l'avenant n°1 à 5 060.25 € HT.

DL2021-33CM - Aménagement de l'aire de jeux – entreprise retenue EDEN

Mme le Maire donne connaissance de deux devis, en vue de la réalisation de l'aménagement de l'aire de jeux.

Deux entreprises ont déposé une offre. Mme le Maire commente les résultats notamment sur le choix du sol securigrass.

Après analyse de chacune des offres réalisée, il est constaté que c'est l'entreprise EDEN propose l'offre la plus avantageuse pour un montant total hors taxes de : 30 093 €.

Après avis des assistantes maternelles de la commune et les élèves de l'école Maurice Carême,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Au vu des propositions,

DECIDE de retenir l'entreprise EDEN pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de jeux.

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis à intervenir avec l'entreprise EDEN pour un montant global hors taxes de 30 093 € HT ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

DL2021-34CM Objet : Cession de portions de chemins ruraux

Mme le Maire rappelle les délibérations DL2021-19CM et DL2021-12 de la commune de St-Loup du-Gast autorisant la vente de portions de chemins ruraux :

- Portion du chemin rural n° 37 dit « La Savardière » à M. LE BOURHIS
- Portion du chemin rural n° 66 dit « La Galonnière » au GAEC DUCHEMIN-ROUSSEL
- Portion du chemin rural dit « Louverné » à M. Jean-Noël LANDEMAINE

L'enquête publique a été réalisée du 12/05/2021 au 27/05/2021 par M. Christian QUINTON, nommé à cet effet.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de ces portions de chemins ruraux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis favorable formulé par le commissaire-enquêteur,

AUTORISE Mme le Maire à poursuivre l'aliénation de ces terrains et à signer tous les actes afférents aux dites cessions.

INFORMATIONS DIVERSES

Entretien du Val d'iège

La commission « Val d'iège » propose une ou 2 journées « nettoyage du val d'iège ». Les dates sont à définir pour le mois de septembre. Des affiches seront mises à la mairie, dans les commerces pour faire appel à des éventuels bénévoles.

Consignes de tri – CCBM

Thomas Bizeul a présenté la simplification des consignes de tri sur la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, l'ensemble des affiches placées dans les lieux publics doit être mis à jour : salle de loisirs, cantine.

Mise en lumière de l'église

Territoire d'énergie a procédé à un test des lumières LED à l'église et au niveau du clocher mardi 7 juillet à 23h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 21 septembre 2021 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 10/07/2021

Le secrétaire,

Le Maire,